

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03412

Numéro SIREN : 420 291 387

Nom ou dénomination : IZIVIA IG

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2020 sous le numéro de dépôt 32116



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# E.LEASE S.A.S.

## ***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018  
E.LEASE S.A.S.  
10, Avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie  
*Ce rapport contient 19 pages*  
Référence : CP-192-425



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **E.LEASE S.A.S.**

Siège social : 10, Avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie  
Capital social : € 3 258 500

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'associé unique de la société E.LEASE S.A.S.,

### **Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société E.LEASE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous sont adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 juin 2019

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Catherine Porta  
Associée

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outilla	11 380	9 517	1 863	3 423
Autres immobilisations corporelles	719 005	605 861	113 144	426 748
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>730 385</b>	<b>615 377</b>	<b>115 007</b>	<b>430 172</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	65 628		65 628	111 646
Fournisseurs débiteurs	1 005		1 005	17 850
Etat, Impôts sur les bénéfices				210
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 734		1 734	8 452
Autres créances	2 397 599		2 397 599	2 056 594
<b>Divers</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 465 966</b>		<b>2 465 966</b>	<b>2 194 751</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 196 351</b>	<b>615 377</b>	<b>2 580 974</b>	<b>2 624 923</b>

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	3 258 500	3 258 500
Réserve légale	83 834	83 834
Réserves réglementées	98	98
Report à nouveau	-882 010	-879 886
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>77 320</b>	<b>-2 125</b>
Subventions d'investissement	17 017	101 686
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 554 758</b>	<b>2 562 108</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	453	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	453	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 535	38 598
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	13 227	19 650
Dettes fiscales et sociales	13 227	19 650
Produits constatés d'avance		4 568
<b>DETTES</b>	<b>26 215</b>	<b>62 815</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 580 974</b>	<b>2 624 923</b>

 Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Produits d'exploitation</b>						
Production vendue (services)	232 601	100,00	451 830	100,00	-219 229	-48,52
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>232 601</b>	<b>100,00</b>	<b>451 830</b>	<b>100,00</b>	<b>-219 229</b>	<b>-48,52</b>
Subventions d'exploitation	84 669	36,40	135 299	29,94	-50 630	-37,42
Autres produits	3 729	1,60	7 720	1,71	-3 991	-51,70
<b>Total</b>	<b>321 000</b>	<b>138,00</b>	<b>594 850</b>	<b>131,65</b>	<b>-273 850</b>	<b>-46,04</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de m.p & aut.approv.			500	0,11	-500	-100,00
Autres achats & charges externes	170 946	73,49	217 926	48,23	-46 979	-21,56
Impôts, taxes et vers. assim.	674	0,29	978	0,22	-304	-31,11
Amortissements et provisions	151 501	65,13	417 331	92,36	-265 829	-63,70
Autres charges	211	0,09			211	NS
<b>Total</b>	<b>323 333</b>	<b>139,01</b>	<b>636 735</b>	<b>140,92</b>	<b>-313 402</b>	<b>-49,22</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 333</b>	<b>-1,00</b>	<b>-41 885</b>	<b>-9,27</b>	<b>39 552</b>	<b>-94,43</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-2 333</b>	<b>-1,00</b>	<b>-41 885</b>	<b>-9,27</b>	<b>39 552</b>	<b>-94,43</b>
Produits exceptionnels	243 393	104,64	215 705	47,74	27 688	12,84
Charges exceptionnelles	163 741	70,40	175 945	38,94	-12 205	-6,94
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>79 653</b>	<b>34,24</b>	<b>39 760</b>	<b>8,80</b>	<b>39 893</b>	<b>100,33</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>77 320</b>		<b>-2 125</b>		<b>79 444</b>	<b>NS</b>

## Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS E LEASE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 580 974 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 77 320 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L.123-28 et R. 123-172 à R 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation.

\* Les véhicules neufs sont amortis sur une durée de 5 ans

\* Matériel et outillage industriels : 5 ans

Les biens enregistrés en immobilisations corporelles ne sont pas décomposables et sont amortis sur leur durée d'utilité.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 380			11 380
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 605 292		886 288	719 005
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 616 672</b>		<b>886 288</b>	<b>730 385</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 616 672</b>		<b>886 288</b>	<b>730 385</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		886 288		886 288
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>886 288</b>		<b>886 288</b>

## Amortissements des immobilisations

 Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 957	1 560		9 517
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 178 544	149 941	722 625	605 861
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 186 501</b>	<b>151 501</b>	<b>722 625</b>	<b>615 377</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 186 501</b>	<b>151 501</b>	<b>722 625</b>	<b>615 377</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 465 966 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	65 628	65 628	
Autres	2 400 338	2 400 338	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>2 465 966</b>	<b>2 465 966</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients prod.non enc.fact	7 459
<b>Total</b>	<b>7 459</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 258 500,00 Euros décomposé en 475 titres d'une valeur nominale de 6 860,00 Euros.

#### Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/05/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-879 886
Résultat de l'exercice précédent	-2 125
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-882 010</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-882 010
<b>Total des affectations</b>	<b>-882 010</b>

 Notes sur le bilan

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	3 258 500				3 258 500
Réserve légale	83 834				83 834
Réserves réglementées	98				98
Report à Nouveau	-879 886	-882 010	-882 010	-879 886	-882 010
Résultat de l'exercice	-2 125	2 125	77 320	-2 125	77 320
Subvention d'investissement	101 686		-84 669		17 017
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>2 562 108</b>	<b>-879 886</b>	<b>-889 360</b>	<b>-882 010</b>	<b>2 554 758</b>

## Dettes

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 215 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	453	453		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 535	12 535		
Dettes fiscales et sociales	13 227	13 227		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>26 215</b>	<b>26 215</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	8 760
<b>Total</b>	<b>8 760</b>

### Autres informations

 Notes sur le bilan

## Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Créances clients et comptes rattachés	59 292	
Autres créances	2 397 599	
<b>Total Créances</b>	<b>2 456 891</b>	

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	203 504		203 504
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	29 098		29 098
<b>TOTAL</b>	<b>232 601</b>		<b>232 601</b>

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 000 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

#### Parties liées

Liste des transactions significatives :

- Charges d'exploitation : 62 982 Euros,
- Produits d'exploitation : 210 981 Euros.

 **Autres informations****Fiscalité**

---

Compte tenu du résultat fiscal déficitaire en 2018, aucune charge d'impôt n'est enregistrée.

**Effectif**

---

La société n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2018.

**Consolidation**

---

La société E-LEASE ne fait plus partie du périmètre de consolidation du sous-groupe EDEV depuis l'exercice 2005.

**Accord conventionnel de centralisation de la gestion de trésorerie au niveau du groupe EDF**

---

Une convention de trésorerie a été signée avec EDF le 1er mars 2001, dans le cadre d'un accord conventionnel de centralisation de la gestion de trésorerie au niveau du groupe EDF.

**IZIVIA IG**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3.258.500 Euros**  
**Siège social :10 avenue de l'Arche**  
**Immeuble le Colisée**  
**92400 COURBEVOIE**  
**420 291 387 RCS NANTERRE**

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17heures,

La société IZIVIA, Société anonyme au capital de 3 197 568 Euros dont le siège social est Immeuble Le Colisée 8, avenue de l'Arche 92419 COURBEVOIE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 419 070 180 représentée par Juliette ANTOINE-SIMON, Directrice Générale d'IZIVIA, agissant en qualité d'associé unique de la société IZIVIA IG (anciennement dénommée E.LEASE) (la « Société »)

I- Il est préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels, le rapport du Président et le texte des résolutions établis par le Président ont été soumis au commissaire aux comptes titulaire, préalablement à leur présentation pour approbation à l'associé unique.

Les documents dont la loi et les statuts prescrivent la communication ont été soumis à l'associé unique pour information et approbation dans les conditions légales et statutaires, ce qui est reconnu exact par celui-ci.

L'associé unique a été consulté sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, quitus au président et au directeur général,
- Affectation du résultat de l'exercice social,
- Conventions visées à l'article L 227-1 0 du Code de commerce,
- Prorogation de la société
- Démission de la Directrice Générale et du Président
- Nomination du nouveau président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle qui lui était confié, ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2018, approuve les comptes de l'exercice clos à cette date tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 77.54 € euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président et à la Directrice Générale, de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est un bénéfice de 77 320 € qu'il décide doit affecter en totalité à l'apurement du compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices sociaux.

## **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 alinéa 4 du code de commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention relevant dudit article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

## **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport du Président et statuant en application de l'article 1844-6 du Code civil, décide de proroger ladite société jusqu'au 31 décembre 2029. En conséquence, elle décide de modifier l'article «Durée» des statuts comme suit :

### **« Article 5 : Durée**

La durée de la Société initialement fixée à DIX (10) années devant expirer le 25 septembre 2008 sauf dissolution anticipée décidée à la majorité simple, a été prorogée jusqu'au 24 septembre 2013 par décisions unanimes des Associés en date du 24 septembre 2007, puis une seconde fois, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012, la durée de la Société a été prorogée jusqu'au 24 septembre 2018. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2018, la durée de la Société a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2018. Lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2018, la durée de la Société a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2019.

Par décision d'associé unique en date du 25 juin 2019 la durée de la Société a été prorogée jusqu' au 31 décembre 2029.

La décision de prorogation de la durée de la Société est prise par décision de l'Associé Unique ou par décision collective des Associés. »

## **CINQUIEME DECISION**

L'associé unique prend acte de la démission ce jour de Mme Juliette ANTOINE-SIMON de son mandat de Directrice Générale.

## **SIXIEME DECISION**

En remplacement de M Yves Muckensturm démissionnaire, l'associé unique nommé M. Romain Godart, en qualité de Président de la société à compter de ce jour et pour la durée de 6 ans soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

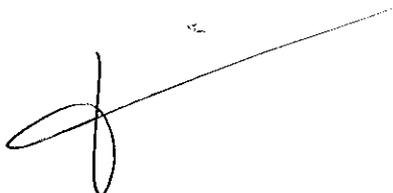
M Romain Godart a déclaré par avance accepter ce mandat et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

## **SEPTIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des décisions de l'associé unique, en vue de l'accomplissement de toutes formalités relatives aux décisions prises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, lecture faite, par l'associé unique et le Président.

**Pour IZIVIA**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'J' followed by a long horizontal stroke extending to the right.

